

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 8 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres composant  
Le Conseil d'Administration : 13

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme BRECHU, M. FREMIN,  
M. LEBORGNE, M. ROSSI, Mme TESTE

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme BIENTZ donne pouvoir à Mme TESTE

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme COSTA  
Mme PONCHARD  
Mme COMBES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CHATIGNON

**N° 2024.10.15 – Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt,

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 10 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20241008-DLB-CCAS202415-AU  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale, pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, doit procéder au renouvellement de sa ligne de crédit auprès de la Caisse d'Épargne,

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne d'une Ligne de Trésorerie Interactive,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 9 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**ARTICLE 1 - AUTORISE** le Président du CCAS ou son représentant à signer le contrat de renouvellement d'une ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne de 90 000 € suivant les caractéristiques définies sur le document en annexe.

**ARTICLE 2 - AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de renouvellement de crédit de la Caisse d'Épargne.

**ARTICLE 3 - AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire  
Président du CCAS

**Brigitte CHATIGNON**  
Secrétaire

